

ming et le Kansas, les femmes y ont un rôle considérable et leur influence se fait particulièrement sentir dans la législation sociale.

La vieille Angleterre est moins alerte. On serait mal fondé toutefois à voir dans cette lenteur un effet de sa fidélité aux traditions. La véritable tradition anglaise est d'admettre les femmes à tous les emplois, y compris celui de chef suprême de l'Etat et de l'Eglise. Le féminisme y peut même tirer argument de ce hasard que les trois plus glorieux moments de leur histoire ont été trois règnes de femmes : Elisabeth, Anne et Victoria. Reste à savoir si c'est pour la raison qu'indiquait malicieusement la duchesse de Bourgogne : Savez-vous, ma tante, disait-elle à M^{me} de Maintenon, „pourquoi les affaires d'Angleterre vont mieux que celles de France. C'est qu'en France les hommes règnent et les femmes gouvernent, au lieu qu'en Angleterre, ce sont les femmes qui règnent et les hommes qui gouvernent.“

C'est aussi dans les cantons anglais les plus attachés au passé que les femmes ont conservé le plus de droits. Dans cette curieuse épave féodale qu'est l'île de Man, elles ont le droit d'électorat en toutes matières.

Il n'est pas douteux que d'ici quelques années, les „suffragettes“ si malmenées par la police, mais soutenues par l'opinion, notamment par le parti ouvrier, n'arrivent à la plénitude des droits. Quelques-unes s'exercent sous le couvert du nom conjugal ; ainsi aux